CALCUL DE L’INDEMNITÉ DE FONCTIONS OCTROYÉE À LA SUITE D’UNE AFFECTATION TEMPORAIRE DE LA CATÉGORIE DES AGENTS DU SERVICE MOBILE (jusqu’à la classe FS-5 incluse) À LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS

(Montant annuel, en dollars des États-Unis)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Nom : |  | |
| 1. Date de prise d’effet de l’indemnité de fonctions : | |  |
| 1. Date du prochain avancement d’échelon dans la catégorie des agents du Service mobile (SM) si l’intéressé(e) n’est pas sélectionné(e) pour un poste de la catégorie des administrateurs : | | |

1. À la date de prise d’effet de l’indemnité de fonctions, indiquer :

(SM) Classe  Échelon  Traitement annuel net (en dollars des États-Unis) :

1. Indiquer le montant du traitement résultant de l’ajout de deux échelons à l’échelon indiqué au point no 4 :

(SM) Classe  Échelon  Traitement annuel net (en dollars des États-Unis) :

OU

Si l’échelon indiqué au point no 4 est le plus élevé de la catégorie des agents du Service mobile, ajouter au montant du traitement la différence entre le montant du traitement net correspondant à l’échelon le plus élevé et le montant du traitement net correspondant à l’échelon qui le précède, et multiplier la somme ainsi obtenue par deux.

Traitement annuel net (en dollars des États-Unis) :

1. Prime de connaissances linguistiques annuelle, le cas échéant (en dollars des États-Unis) :

1. Additionner les totaux obtenus aux points no 5 et no 6 (en dollars des États-Unis) :
2. Se reporter au barème relatif à la catégorie des administrateurs et attribuer l’échelon correspondant à une augmentation au moins égale, mais pas inférieure, au montant obtenu au point no 7.